



Rentrée sociale du MOC 2021

Point presse 24 septembre

En cette rentrée 2021, le MOC Luxembourg et ses organisations constitutives souhaitent partager les dossiers qu'il considère prioritaires.

1. Réflexion suite aux inondations

Les inondations en Wallonie (et ailleurs dans le monde canicules, incendies, ...) sonnent un **signal d'alarme** que notre mode de vie d'avant est définitivement révolu et qu'il nous faut construire un nouveau monde prenant en considération les impacts de notre **mode de vie** sur le réchauffement climatique.

Le monde politique (européen, fédéral, wallon) doit réagir plus fort et plus vite. Le climat, ça ne se négocie pas. Ne pas agir, c'est consciemment laisser à nos enfants et petits-enfants un monde où il fera dangereux de vivre et où les plus défavorisés seront les premiers touchés.

« Si on ne respecte pas la nature, elle finit toujours par reprendre ses droits ».

- **Imperméabilisation des sols**

Si le rythme de l'artificialisation des sols diminue par rapport aux années 90, elle continue aujourd'hui (1250 à 1500ha/an pour la Wallonie). Il est possible d'inverser la tendance en agissant sur :

- Une redensification raisonnable (Arlon et Athus amorcent une légère redensification)
- L'utilisation des friches (SAR pour Site à réaménager)

- L'activation des immeubles inoccupés

- **Agriculture**

Il faut revoir les pratiques agricoles intensives, qui compactent et appauvrissent les sols

- **Numérique**

Aujourd'hui, les besoins énergétiques (et donc les émissions CO2) du numérique sont comparables à celui de l'aviation (avant covid). Bientôt, on arrivera à 10% des besoins électriques mondiaux pour le numérique.

La question actuelle du développement de la 5G pose question¹.

Si la technologie 5G est moins énergivore que la 4G, la multiplication des objets connectés et des applications implique un accroissement des besoins énergétiques, de sorte que la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre annulent ce « gain », voire augmente la consommation énergétique. C'est l'effet rebond.

La 5G se justifie dans une série de domaines. Par contre, a-t-on besoin de la 5G pour regarder des vidéos partout ? Pour le MOC, la technologie 5G doit se développer dans un usage réfléchi.

- ⇒ Le changement, l'adaptation est difficile mais nécessaire. Il est de la responsabilité politique d'oser prendre des décisions radicales et d'oser dire à la population que son mode de vie va devoir changer en profondeur. Sans quoi, nous serons condamnés à revivre les images de désolation de juillet 2021.

2. Vivalia

La situation à Vivalia est plus que préoccupante.

On constate une pénurie de plus de 100 ETP soignant, un fonctionnement de certains services sous dérogation. La pénurie des professionnels de santé est due à plusieurs facteurs :

- allongement des études d'infirmière
- proximité du Grand-Duché de Luxembourg et son attractivité financière
- fatigue liée à la période covid
- ...

Mais l'absence de décisions claires et fermes quant à l'avenir différents sites est aussi une source importante d'incertitude qui a un impact sur les départs du personnel. Il ne suffit pas de focaliser l'attention et le développement sur le futur hôpital régional, il faut avoir un plan, un projet pour toutes les implantations. Il faut que ce plan soit solide pour rassurer les différents acteurs, rassurer les médecins et le personnel (actuel et futur à recruter).

¹ Le MOC Luxembourg a produit en novembre 2020 une note sur la 5G disponible sur www.mocluxembourg.be

- ⇒ Il s'agit d'un enjeu important pour être en mesure de continuer à offrir des soins de qualité dans la province jusqu'à la mise en place de Vivalia 2025, qui aura probablement quelques années de retard.

3. Hôpital régional Centre-Sud

Le patient doit être au centre du projet du nouvel hôpital régional.

- a. Cela implique de penser le projet globalement en termes d'accès à des services, petits commerces dans ou à proximité directe de l'hôpital.
- b. Cela implique d'avoir des logements à prix démocratiques (visiteurs, famille, patient souhaitant loger sur place la veille d'une opération)
- c. Mobilité : comparativement à d'autres structures récentes où la mobilité a été intégrée dès le début. Ici, la mobilité n'apparaît pas au cœur du projet se semble résolue par la seule proximité de l'autoroute E411.

Nous ne sommes pas rassurés sur ces points. Aujourd'hui, ces enjeux semblent uniquement réfléchis en interne de Vivalia. Nous déplorons le manque de concertation et de communication avec les médecins généralistes, mais aussi les partenaires du monde de la santé tels que les mutuelles, les services de prévention, ...

- ⇒ Un projet d'une telle ampleur et d'une telle importance pour les luxembourgeois mérite d'être pensé et avec l'ensemble des forces vives.

4. Prise en compte des violences faites aux femmes en province de Luxembourg

Lors de cas de violences faites aux femmes, nous constatons un manque de connaissance sur les services possibles vers lesquels se tourner. Nous avons des retours alarmants des femmes, des services pouvant potentiellement accompagner une partie du processus et des répondants de la ligne écoute violences conjugales. Nous voyons aussi une augmentation de faits graves liés aux violences et peu ou pas de prise en compte de ceux-ci dans les institutions qui devraient être en première ligne pour accompagner les femmes dans leur parcours d'émancipation des violences qui est très difficile et plein d'allers-retours. Nous constatons aussi sur le terrain que de nombreuses institutions font, sans le vouloir une culpabilisation et donc une victimisation secondaire des femmes. Cette double victimisation entraîne une précarisation des femmes victimes de violences.

- ⇒ Plus de formations pour les intervenants de première et seconde ligne (police-médecins –hôpitaux- monde la justice- aide à la jeunesse – CPAS , etc)
- ⇒ Une priorisation des violences structurelles faites aux femmes et des violences conjugales dans les politiques communales et provinciales

- ⇒ Il manque en province de Luxembourg un service ambulatoire spécifique « violences », tel qu'il en existe dans les autres provinces.

5. Accueil de la petite enfance

Durant le covid et les confinements, les milieux d'accueils sont restés ouverts et ont eu de grandes difficultés tout en étant très importants pour les familles et les enfants. Ces services ont été mis à mal par des fermetures liées au COVID mais aussi des travailleuses qui ont préféré arrêter au vu de leur âge. Les protocoles sanitaires ont été nombreux avec des mises à jour fréquentes. Ces services étaient dans les services essentiels durant la pandémie et en même temps ils étaient en processus de réforme des milieux d'accueils, conditionné au contrat de gestion de l'ONE qui n'a été signé que très tardivement. Les enjeux pour le secteur dans le soutien tant à la parentalité qu'à l'employabilité des parents et en particulier des femmes sont immenses. Malgré toutes les insistances que nous avons eues auprès des autorités politiques tant au niveau provincial qu'à d'autres niveaux de pouvoir avec notre Fédération des Services maternels et infantiles, nous souhaitons rappeler qu'à ce jour, on attend toujours :

- ⇒ Le financement du poste de directrice, qui est fréquemment assumé par une assistante sociale
- ⇒ Des balises précises quant à la transformation des co-accueils en crèches
- ⇒ La programmation de nouvelles places d'accueil (importantes dans le cadre de plans de relance)
- ⇒ Les garanties assurant le passage de toutes les accueillantes dans le statut de salariée d'ici 2025.
- ⇒ La définition des capacités d'accueil des services d'accueillantes d'enfants pour permettre aux services d'encaisser les impacts de la pandémie et l'adaptation à la réforme.
- ⇒ La possibilité d'agrément pour de nouveaux services de garde d'enfants malades.
- ⇒ La mise en place de crèches avec un mode d'accueil de type « halte-garderie » avec un accueil occasionnel/multi accueil plus proche des besoins des familles plus précaires (il y en a de moins en moins dans notre province)
- ⇒ L'augmentation du personnel d'accueil dans les milieux d'accueil collectif (passage à 1,5 ETP puéricultrice pour 7 enfants)

6. Maison des services aux publics

La société évolue vers toujours plus de services digitalisés. La crise du Covid a mis en lumière les difficultés rencontrées par toute une série de personnes (isolés, aînés, famille monoparentales, ...) d'avoir accès à des services, mais aussi le manque de liens sociaux lié à la disparition des accès physiques à ces services.

Pour notre région rurale, l'accès à des services de proximité est une nécessité. C'est pourquoi nous soutenons le concept des Maisons des services au public tel que formulé par la CSC Luxembourg en 2016.

Ce projet de développement doit se concevoir dans un décloisonnement des niveaux de pouvoir et concerne les services au public rendus par les administrations communales, provinciales, régionales, communautaires, fédérales, l'entreprise publique La Poste et des services marchands tels que les épiceries sociales ou non, les distributeurs de billets de banques. Avec un peu plus d'ambition nous pouvons y retrouver aussi la culture au sens large avec une vision de la maison des associations mettant à disposition des outils de culture, formation, animation en commun.

Le principe se fonde d'abord sur l'accessibilité pour le citoyen, à un guichet unique de services et d'information pour compte de toutes les administrations provinciales, régionales, communautaires et fédérales.

Au-delà d'une liste de services très pratiques c'est aussi garantir un lieu de vie sociale, de cohésion sociale, de bien vivre. C'est sortir de l'isolement l'individu par le mouvement collectif.

Cette maison des services aux publics doit être une réponse à la règle des 95 % (numérique, téléphonie, distributeur de banque, ...) qui handicape notre région tant que nos responsables politiques ne savent pas imposer le 100%.

- ⇒ Nous voulons une maison des services aux publics par commune et prioritairement pour les zones les plus décentrées de la province. Le dossier est disponible en version papier ou sous format numérique.

7. Fonds FEDER

Les fonds FEDER, 54 millions € pour 2021-2027, constituent une réelle opportunité pour la province de Luxembourg de concrétiser des projets permettant d'améliorer **l'accessibilité à la mobilité, au travail et aux services, etc.**

Nous regrettons fortement l'absence de vision stratégique portée collectivement en Luxembourg, du fait de **l'absence d'un véritable conseil de développement**. Par la force des choses, Idelux est seul aux commandes pour traiter ce dossier.

Les fonds FEDER doivent répondre aux défis de la transition numérique et écologique.

Certes, mais au-delà du développement du numérique, la transition, c'est aussi affecter des moyens à des projets de proximité, réellement au service de toute la population et notamment des populations les plus en marge, dans le but d'améliorer la cohésion sociale et la cohésion territoriale.

Dès lors, il nous apparaît prioritaire de soutenir l'investissement dans :

- Une **mobilité durable**, accessible à tous. Une mobilité structurante, permettant les déplacements du quotidien (et pas uniquement pensée pour le tourisme).

- L'accessibilité à la **santé**, à travers des Maisons médicales, selon la philosophie et fonctionnement de la fédération des Maisons médicales (voir le site de la fédération des Maisons médicales => <https://www.maisonmedicale.org/>)
- Des **services** facilement accessibles pour tous, répartis sur l'ensemble du territoire dans l'esprit des « Maisons des services au public » tel que proposé par la CSC Lux en 2016.
- Une **filière bois** pour valoriser nos forêts (51% du territoire), le savoir-faire local et éviter une fuite de nos ressources naturelles, couteuse en carbone.
- Une **gestion de l'eau** permettant aux communes de rester propriétaires de leurs réseaux, afin de se prémunir d'une éventuelle libéralisation du secteur de l'eau.

⇒ Le MOC Luxembourg appelle à un large débat quant aux orientations et aux projets à soutenir en province de Luxembourg dans le cadre de ce financement européen FEDER.

8. Conseil de développement

Réseaulux (et anciennement Luxembourg 2010) n'a plus d'activité aujourd'hui.

Pourtant, plus que jamais, notre territoire a besoin de retrouver une cohérence et surtout une force de frappe collective. Un territoire ne se développera jamais par le seul fait politique. Un territoire se forge aussi par une autre force démocratique qu'est l'engagement citoyen dans ses associations et ses institutions représentatives au plan social, culturel, économique.

Le MOC rappelle l'urgence de se doter un outil tel qu'un Conseil de développement rassemblant les forces vives de la province de Luxembourg.

Dans une série de dossiers : Mobilité, hôpital C-S, Fonds Feder, Parc national, plan de relance et de résilience wallon (et donc fédéral), outils conjoints et coordonnés de formation et d'enseignement ... une vision prospective, fédératrice et ambitieuse nous manque cruellement.

Un conseil de développement c'est aussi sortir des vieilles gouvernances mises à mal lors de chaque scrutin électoral (Référence au taux de représentativité de nos élus à 66%).

Un conseil de développement, c'est aussi de l'anticipation au-delà d'une échéance électorale, de la succession d'élus (regardons le nombre de démissions de bourgmestres), du turn-over éventuel des responsables d'organisations).

Tout projet structurant prend plus de 5 ans. Nous devons transcender les calculs courts terme, les rustines, l'éparpillement des moyens par copinage.

Mais qui dit conseil de développement dit aussi des responsables, femmes et hommes, qui ont une vision territoriale au-delà de leur commune pour les responsables politiques, au-delà de leur champs d'activité pour les responsables d'associations, au-delà de leur jardin pour les citoyennes et citoyens.

Le leadership qui a pour rôle de fédérer est totalement absent sur notre territoire et c'est le caillou dans notre chaussure. C'est une question d'abord de volonté d'engagement, puis de confiance à recevoir.

⇒ Le MOC Luxembourg rappelle l'urgence de se doter un outil tel qu'un Conseil de développement rassemblant les forces vives de la province de Luxembourg.

Pour plus d'informations :

CSC	Bruno Antoine	bruno.antoine@acv-csc.be
Mutualité chrétienne	Catherine Plainchamp	catherine.plainchamp@mc.be
Vie Féminine	Elise Louppe	responsable-luxembourg@viefeminine.be
MOC	Jean-Nicolas Burnotte	jn.burnotte@mocluxembourg.be